



Commission économique pour l'Europe

Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire

Quatre-vingt-unième session

Genève, 6-8 octobre 2020

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Forum des maires

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport sur les conclusions du Forum des maires,
la table ronde sur l'objectif de développement durable 11
et les recommandations qui en sont issues**

Note de réflexion sur le Forum des maires

Note du Bureau du Comité

Résumé

À sa quatre-vingtième session, en octobre 2019, le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire de la Commission économique pour l'Europe (CEE) « a accepté de consacrer l'un des trois jours de sa session à des discussions concernant les autorités locales, en particulier les maires, et impliquant leur participation » (ECE/HBP/201) et d'organiser le Forum des maires selon une formule similaire à celle de la Journée des villes, qui s'est tenue en avril 2019. La présente note, qui comprend des informations sur l'organisation du Forum des maires de 2020, a été établie par le secrétariat et mise à jour pour rendre compte des conclusions de la septième réunion du Comité directeur qui a eu lieu en ligne le 8 juillet 2020.

Le Comité est invité à :

- a) Envisager de prolonger le Forum des maires jusqu'en 2030 afin que celui-ci l'appuie dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sous réserve des résultats de l'évaluation de la formule de cette rencontre qui sera réalisée en 2022, et des recommandations qui seront présentées à cette occasion. L'évaluation se fondera sur les paramètres qu'aura retenus le Bureau du Comité, conformément à la décision prise par le Comité à sa quatre-vingtième session (ECE/HBP/201) ;
- b) Déterminer si le Forum des maires se tiendra en 2022 à Genève ;
- c) S'entendre sur le fait que, si la décision est prise de prolonger le Forum des maires jusqu'en 2030 et si d'autres pays que la Suisse proposent de l'accueillir, les sessions du Forum seront organisées par la Suisse/Genève et d'autres pays/villes en alternance ;
- d) Fournir une aide financière au secrétariat pour couvrir les dépenses de coordination liées à l'organisation et à l'accueil du Forum.



I. Introduction

1. À sa quatre-vingtième session, en octobre 2019, le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire « a accepté de consacrer l'un des trois jours de sa session à des discussions concernant les autorités locales, en particulier les maires, et impliquant leur participation » (ECE/HBP/201). Le présent document constitue la note de réflexion sur l'organisation du Forum des maires.
2. La présente note de réflexion a été présentée et examinée à la réunion du Bureau du Comité qui s'est tenue le 17 décembre 2019, et a fait l'objet de plusieurs débats lors des réunions du Comité directeur.
3. La présente note est une version actualisée fondée sur les conclusions et résultats de la septième réunion du Comité directeur, qui s'est tenue en ligne le 8 juillet 2020.

II. Contexte

4. Pendant la [Journée des villes](#), organisée par la CEE le 8 avril 2019 à Genève, des maires et des maires adjoints de villes d'États membres de la CEE ont pris part à deux tables rondes au cours desquelles ils ont pu présenter leurs meilleures pratiques, décrire les difficultés qu'ils rencontrent lorsqu'ils s'emploient à rendre leurs villes plus intelligentes et plus durables et réfléchir à l'avenir de la durabilité urbaine dans la région. Dans le cadre de la première table ronde, qui avait pour thème l'amélioration de la qualité de vie de la population urbaine, les maires ont été invités à examiner des outils intelligents permettant de garantir un environnement plus durable, d'accroître la résilience face aux catastrophes et aux effets des changements climatiques, de garantir l'accès à des logements abordables et salubres, de faciliter l'accès des populations vulnérables aux services de base et de rendre les infrastructures durables. Les participants à la deuxième table ronde, qui avait pour thème l'amélioration de l'efficacité et de la compétitivité des opérations et services en milieu urbain, ont pu échanger sur l'utilisation d'outils intelligents dans le cadre de la sécurité routière et de la mobilité urbaine durable, sur les infrastructures souhaitées pour les villes de demain et sur les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité et la compétitivité des services urbains. Les interventions des participants ont été suivies d'une séance de questions et réponses qui a permis à l'auditoire de se renseigner sur des projets particuliers ou des initiatives bien précises. Un résumé des débats tenus pendant la Journée des villes figure dans le document [ECE/HBP/2019/3](#).
5. Les discussions se sont poursuivies pendant le débat de haut niveau organisé le 9 avril 2019, à la [soixante-huitième session de la CEE](#), au cours duquel les États membres ont continué d'examiner les moyens de faire des villes intelligentes et durables les moteurs du développement durable dans la région de la CEE. Sur la base des débats ayant eu lieu tant pendant la Journée des villes que lors de la session de la CEE, il a été proposé que le Comité du développement durable, du logement et de l'aménagement du territoire « envisage la possibilité de créer un forum des maires » (voir E/2019/37-E/ECE/1488, par. 28).
6. S'appuyant sur le succès de la Journée des villes et sur les débats qui s'y sont tenus, le Comité du développement durable, du logement et de l'aménagement du territoire a accepté, à sa quatre-vingtième session, « de consacrer l'un des trois jours de sa session à des discussions concernant les autorités locales, en particulier les maires, et impliquant leur participation, selon une formule similaire à celle de la Journée des villes. » Il a décidé que « le Forum des maires sera[it] organisé le premier jour de la session du Comité et portera[it] sur une question thématique spécifique liée au développement urbain, au logement et à l'aménagement du territoire durables » (voir ECE/HBP/201, par. 35). Il a également décidé que « le Forum se tiendrait en 2020 et 2021 » et qu'une « évaluation de la formule de cette rencontre, s'appuyant sur les paramètres retenus par le Bureau du Comité, sera[it] présentée à [sa] session de 2022 » (voir ECE/HBP/201, par. 35).
7. Le Comité a « reconnu le rôle important des villes et des autorités locales dans la mise en œuvre du Programme pour 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable » et a « invité le Forum à lui transmettre ses recommandations sur les moyens de

résoudre les problèmes que rencontrent les autorités ou gouvernements locaux pour parvenir à un développement urbain, un logement et un aménagement du territoire durables » (voir ECE/HBP/201, par. 35).

8. L'objectif du Forum des maires est de renforcer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier la réalisation de l'objectif 11 sur les villes et les communautés durables, et du Nouveau Programme pour les villes. Le Forum concourra en outre à l'application de la Charte de Genève sur le logement durable.

9. Organisée avant le Forum des maires, la table ronde sur l'objectif de développement durable 11 (Journée de l'objectif 11) réunira des experts issus d'horizons divers, notamment d'organisations internationales, des milieux universitaires, de la société civile, des secteurs privé et public et de réseaux de villes, afin d'encourager la coopération et d'accélérer la réalisation de l'objectif 11. Organisée conjointement par le Groupe du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE et le Geneva Cities Hub, la Journée de l'objectif 11 aura pour thème l'appui aux mesures prises par les villes en faveur d'un avenir résilient et se déroulera le 5 octobre 2020 sous la forme d'une réunion informelle (au Palais des Nations et en ligne, de 15 heures à 18 heures).

III. Modification du thème

10. Le Comité avait initialement convenu que le Forum des maires porterait sur l'action climatique dans les villes. Ce sujet revêt une importance cruciale, étant donné que selon des estimations, les villes sont responsables de 75 % des émissions mondiales de CO₂, les transports et les bâtiments comptant parmi les principaux émetteurs¹. Le thème a initialement été fixé comme suite aux recommandations du Bureau du Comité, qui s'était réuni le 17 décembre 2019. Le Bureau a recommandé au secrétariat d'axer les débats du Forum sur des sujets qui relevaient du mandat du Comité, tels que l'urbanisme, le logement ou l'aménagement du territoire. Le thème a ensuite été actualisé sur la base des discussions du Comité directeur à ses réunions.

11. À sa réunion du 25 mars 2020, le Comité directeur a souligné que la propagation de la COVID-19 suscitait de vives préoccupations à l'échelle mondiale quant aux conséquences économiques et sociales de la pandémie à long terme, en particulier pour les villes. Étant donné l'intérêt que présente cette question pour les villes en 2020, le Comité directeur a décidé, à sa réunion du 8 avril 2020, de modifier comme suit le thème du Forum des maires de 2020 : « **L'action des villes en faveur d'un avenir résilient : améliorer l'état de préparation des gouvernements locaux aux situations d'urgence et aux effets des catastrophes et des changements climatiques, et renforcer leurs capacités d'y faire face** » et de soumettre cette proposition au Bureau du Comité pour approbation puis au Comité (en ligne), de sorte que le Comité exécutif de la CEE puisse en être informé.

¹ PNUE, *Villes et changements climatiques* (en anglais).

Tableau 1

Modification du thème du Forum des maires de 2020

L'action des villes en faveur d'un avenir résilient : améliorer l'état de préparation des gouvernements locaux aux situations d'urgence et aux effets des catastrophes et des changements climatiques, et renforcer leurs capacités d'y faire face.

Thème	L'action des villes en faveur d'un avenir résilient
Grandes orientations	Solutions immédiates et à long terme adoptées par les gouvernements locaux pour faire face à la pandémie de COVID-19, ainsi qu'aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles. Les maires pourront notamment présenter des plans de relance locaux, des partenariats pour les infrastructures urbaines et les villes, et des plans à long terme de renforcement de la résilience aux effets des changements climatiques.
Résultats et conclusions	Déclaration des maires, portant sur les interventions face aux situations d'urgence, y compris les pandémies, les conséquences des changements climatiques et les risques naturels Base de données ou outil en ligne conçu conjointement avec les maires en vue de faciliter l'échange de bonnes pratiques
Principaux partenariats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Système des Nations Unies : Département des affaires économiques et sociales, ONU-Habitat, Union internationale des télécommunications, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, etc. ▪ Organisations de villes : Geneva Cities Hub, Cités et gouvernements locaux unis, Convention des Maires, Eurocities, ICLEI – Gouvernements locaux pour le développement durable, Conseil des communes et régions d'Europe, etc. ▪ Partenaires issus des milieux universitaires (Université de Genève), de la société civile et du secteur privé
Valeur ajoutée de la CEE	Thèmes communs de la CEE (« Villes intelligentes et durables pour tous les âges » et « Gestion des ressources naturelles »), diverses Conventions et divers outils de la CEE

V. Organisation

12. Le premier Forum des maires se tiendra le premier jour de la quatre-vingt-unième session du Comité, le 6 octobre 2020. Il sera possible d'y participer par vidéoconférence, garantissant ainsi que l'événement aura bien lieu indépendamment des éventuelles restrictions de voyage.

13. La préparation du Forum est coordonnée par le secrétariat du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire, sous l'égide de M^{me} Paola Deda, Directrice de la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement (paola.deda@un.org) et de M^{me} Gulnara Roll, Secrétaire du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire (gulnara.roll@un.org). M^{me} Elise Zerrath (elise.zerrath@un.org) officie en tant que coordonnatrice du Forum.

14. Conformément à la décision que le Comité a prise à sa quatre-vingtième session, « le Forum sera appuyé par un comité directeur composé de membres du Bureau du Comité et d'experts de la CEE dans le domaine des villes intelligentes et durables, choisis compte tenu de la session thématique du Forum » (ECE/HBP/201, par. 35).

15. À sa réunion du 17 décembre 2019, le Bureau du Comité s'est mis d'accord sur la composition du Comité directeur, qui comprend des représentants du Bureau, des membres

du personnel de la CEE qui travaillent sur le thème commun « Villes intelligentes et durables pour tous les âges » et des experts extérieurs.

16. Pour 2020, le Comité directeur se compose comme suit :

Membres du Bureau du Comité

- M^{me} Joana Balsemão, Portugal, Coprésidente
- M. Edouard Jay, Suisse, Coprésident
- M^{me} Doris Andoni, Albanie
- M. Dmitry Doroshevich, Bélarus
- M^{me} Marie-Pierre Meganck au nom de M. Yves Laurent Sapoval, France
- M. Giampiero Bambagioni, Italie
- M. Olzhas Sartayev, Kazakhstan
- M^{me} Beatriz Corredor, Espagne
- M^{me} Anna Spirina, Fédération de Russie

Représentants du Canton de Genève

- M. Olivier Coutau, Canton de Genève

Représentants d'autres organisations

- M^{me} Kamelia Kemieva, Geneva Cities Hub

Représentants pour le thème commun de la CEE « Villes intelligentes et durables pour tous les âges »

- M. Tony Bonnici, Coordonnateur pour le thème commun de la CEE « Villes intelligentes et durables pour tous les âges »
- M. Anders Jonsson, Chef de la Section de l'innovation de la CEE
- M^{me} Gulnara Roll, Secrétaire du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire
- M^{me} Franziska Hirsch, Secrétaire de la Convention de la CEE sur les effets transfrontières des accidents industriels
- M. Scott Foster, Directeur de la Division de l'énergie durable de la CEE
- M. Roel Janssens, Économiste au sein de la Division des transports de la CEE.

V. Structure des débats et résultats attendus

17. Les participants au Forum devraient adopter la Déclaration de Genève des maires (ECE/HBP/2020/1), portant sur les interventions au niveau local face aux situations d'urgence, y compris les pandémies, les conséquences des changements climatiques et les risques naturels.

18. Une base de données ou un outil en ligne devrait être conçu conjointement avec les maires afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques et de stratégies efficaces en matière de résilience urbaine.

19. Les résultats et recommandations issus des débats tenus lors du Forum des maires seront présentés le 7 octobre 2020, à la quatre-vingt-unième session du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire.

20. Étant donné le caractère transversal du thème du Forum, les résultats de celui-ci seront aussi transmis aux autres comités intergouvernementaux de la CEE, selon qu'il conviendra.

21. Les maires seront invités à prendre la parole (interventions de trois minutes) pour présenter les bonnes pratiques et mesures qu'ils ont adoptées à l'échelle locale et qui ont trait au thème global du Forum. Les langues officielles de la session seront l'anglais, le français et le russe. À titre exceptionnel, les maires seront autorisés à s'exprimer dans leur langue s'ils sont accompagnés d'un interprète professionnel qui traduira leur présentation dans l'une des langues officielles. Le coût de l'interprétation sera couvert par la ville concernée.

VI. Recommandations

22. Le Comité est invité à :

a) Envisager de prolonger le Forum des maires jusqu'en 2030 afin que celui-ci l'appuie dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sous réserve des résultats de l'évaluation de la formule de cette rencontre qui sera réalisée en 2022, et des recommandations qui seront présentées à cette occasion. L'évaluation se fondera sur les paramètres qu'aura retenus le Bureau du Comité, conformément à la décision prise par le Comité à sa quatre-vingtième session (ECE/HBP/201) ;

b) Déterminer si le Forum des maires se tiendra en 2022 à Genève ;

c) S'entendre sur le fait que, si la décision est prise de prolonger le Forum des maires jusqu'en 2030 et si d'autres pays que la Suisse proposent de l'accueillir, les sessions du Forum seront organisées par la Suisse/Genève et d'autres pays/villes en alternance ;

d) Fournir une aide financière au secrétariat pour couvrir les dépenses de coordination liées à l'organisation et à l'accueil du Forum.
